

Régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI)

Incidatifs gouvernementaux en détail

La Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité peuvent contribuer de manière importante à un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), mais le bénéficiaire y est uniquement admissible jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 49 ans. Voici comment maximiser vos incitatifs :

Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité			Bon canadien pour l'épargne-invalidité	
Revenu familial net	Incidatif gouvernemental	Maximisez votre subvention	Le revenu familial net est de 32 797 \$* ou moins?	Montant annuel de 1 000 \$; aucune cotisation requise.
Le revenu familial net est de 100 392 \$** ou moins?	Une subvention de 3 \$ est accordée pour chaque dollar de la première tranche de 500 \$ versée en cotisation et une subvention de 2 \$ est accordée pour chaque dollar de la tranche suivante de 1 000 \$ versée en cotisation.	Cotisation de 1 500 \$ pour une subvention annuelle de 3 500 \$	Revenu familial compris entre 32 797 \$* et 50 197 \$*	Montant annuel allant jusqu'à 1 000 \$, calculé au prorata en fonction du revenu net; aucune cotisation requise.
Le revenu familial net est supérieur à 100 392 \$*?	Une subvention de 1 \$ est accordée pour chaque dollar de la première tranche de 1 000 \$ versée en cotisation par année.	Cotisation de 1 000 \$ pour une subvention annuelle de 1 000 \$	S. O.	S. O.

* Les subventions et bons gouvernementaux sont calculés en fonction du revenu familial net réalisé deux ans auparavant. Le gouvernement établit les seuils de revenu chaque année. Le tableau illustre les seuils de revenu pour 2022, en fonction du revenu annuel net de 2020.

Incidatifs gouvernementaux en action

Pierre est un célibataire de 26 ans qui occupe un emploi à temps partiel. Comme son revenu annuel net est de 22 000 \$, il a droit au montant maximal en subvention et en bon. De plus, il dispose de subventions et de bons inutilisés. Ses parents veulent l'aider et souhaitent savoir quel montant ils devraient verser dans le REEI pour que leur fils obtienne le maximum de subventions. Lorsqu'il y a rattrapage, le plafond annuel est fixé à 10 500 \$ pour les subventions et à 11 000 \$ pour les bons.

Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité				
Âge de Pierre	Cotisation de Pierre	Bon canadien pour l'épargne-invalidité	Cotisation annuelle des parents	Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité
26	0 \$	10 000 \$	3 500 \$	10 500 \$
27	0 \$	1 000 \$	3 500 \$	10 500 \$
28	0 \$	1 000 \$	5 000 \$	10 500 \$
29	0 \$	1 000 \$	5 000 \$	10 500 \$
30	0 \$	1 000 \$	4 500 \$	9 500 \$
31 à 49 ans	0 \$	Montant annuel de 1 000 \$ jusqu'à ce que le plafond de 20 000 \$ soit atteint	Montant annuel de 1 500 \$ jusqu'à ce que le plafond de 70 000 \$ de subventions soit atteint	3 500 \$